



ADMINISTRATION.

LA PATRIE... Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT: Un an... Six mois... Trois mois...

Par le porteur, à domicile, en ville... 8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL: 22 & 24 RUE ST. GABRIEL.

ANNONCES: Dix cents la ligne première insertion, et cinquante cents la ligne pour chaque insertion subséquente.

H. BEAUGRAND, EDITEUR DE LA PATRIE MONTREAL.

LA PATRIE.

Montreal, 13 Mai, 1879.

AU PUBLIC.

Nous croyons rester dans les limites de la plus stricte vérité en affirmant que la circulation de la PATRIE, à Montréal, est plus considérable qu'elle d'aucun autre journal français.

Si quelques-uns de nos confrères se croient lésés par cette assertion, nous sommes prêts à leur rendre justice en publiant le chiffre exact de nos ventes à Montréal, si de leur côté, ils veulent bien en faire autant.

COURRIER.

Si M. Coursol...

Ils vont bien MM. nos députés! Voici quelques expressions cueillies dans le compte rendu des débats de samedi dernier, au parlement fédéral.

Où trouver le Zola canadien pour immortaliser cette séance parlementaire dans un *assommoir* politique.

La parole est à M. Tarte!

Nos amis les conservateurs ont accusé les libéraux de St. Hyacinthe, de manipuler les listes électorales, en vue de la prochaine élection; mais ils n'ont pas eu le courage de porter leur plainte devant les tribunaux pendant que les libéraux sont parvenus à faire retrancher de la liste et du rôle de St. Denis, quatre vingt deux noms d'électeurs qui avaient été mis par les conservateurs.

De quel côté est la fraude et quel va être le candidat conservateur dans St. Hyacinthe?

Le Nouveau Monde de jeudi dernier reproduisait de la *Misère* le paragraphe suivant:

« Si nous en croyons à rumeur, on serait à Rideau Hall dans l'attente d'un événement longtemps désiré, événement nullement politique. Une fois réalisé il expliquerait le refus de la princesse Louise de prendre part dans ces derniers temps à plusieurs bals et aux fêtes publiques organisées en son honneur. »

Vous voyez d'ici le rire angélique du rédacteur de la sainte feuille. Aussi, ne se contenta-t-il pas de laisser la *Misère* dormir sur ses lauriers; il l'improvisa, un peu plus bas, la tirade suivante qui est un modèle de délicatesse et de savoir-vivre.

« Les libéraux veulent tenir le gouvernement responsable d'une dépêche du gouverneur-général aux autorités anglaises. Comme si le marquis de Lorne n'avait pas le droit de communiquer privément avec ceux qui l'ont envoyé en Canada. Du train que les libéraux y vont sur les questions constitutionnelles, notre gouverneur ne pourra plus écrire à ses parents sans que ces messieurs y voient matière d'accusation contre le gouvernement. Ils sont mêmes capables de tenir ce dernier responsable de la constitution des affaires de famille du marquis de Lorne. Ce serait le comble! »

N'est-ce pas que cette dernière phrase est du plus haut goût, spécialement lorsqu'elle arrive quelques lignes après le paragraphe emprunté à la *Misère*. Tartuffe aux pieds d'Émile aurait à peine osé se permettre une allusion aussi leste.

On lit dans un journal de New-York: « Il y a dans la question qui agite maintenant l'esprit du public en Canada un côté particulier que l'on n'a remarqué à notre connaissance ni dans la presse canadienne, ni dans la presse des États-Unis. Le voici: l'Hon. M. Langevin, qui est allé en Angleterre plaider la cause de son parti devant le Conseil Privé, entretient sur la question constitutionnelle une opinion diamé-

tralement opposée à celle qu'il avait en 1878. Avant cette année, en 1874, croyons-nous, on passa au Nouveau-Brunswick une loi relative qui ne contenait aucune disposition concernant les écoles séparées en cette province; en 1873 les catholiques demandèrent que cette loi fût désoignée par le gouvernement de la Puissance et que l'on accordât, au sujet des écoles, à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, des droits égaux à ceux de la minorité protestante de la Province de Québec.

L'opinion d'un homme compétent.

Il y a quelque temps nous avons reproduit un discours que M. Shehyn, M. P. P. et président de la Chambre de Commerce de Québec, a prononcé devant ce corps sur les causes de la crise financière que traverse le monde. Nous publierions demain un autre discours de M. Shehyn, qui continue le développement de ses opinions. On y verra, comme dans le premier, qu'après l'orateur, ni le libre échange ni le gouvernement Mackenzie ne sont responsables des maux que nous endurons. La principale cause de la misère, c'est l'excès de production qui a dépassé les besoins de la consommation. En Angleterre où le contre coup de la crise générale s'est fait très vivement sentir, la cause du malaise réside dans le même fait. Les industries anglaises ont produit beaucoup plus que ne le comportaient les capacités de consommation du monde, et les maux dont nous souffrons souffrent proviennent non pas de l'application des doctrines économiques libérales, mais de l'oubli des lois générales du commerce et de la pondération des richesses. Aux États-Unis le tarif protecteur prohibitif créé après la guerre de sécession a amené les désastres financiers et le marasme commercial et industriel dont nous avons nous-mêmes éprouvé les effets. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, nous devons craindre que la politique fiscale du gouvernement actuel ne produise des résultats aussi déplorables que celle des États-Unis. Notre population se compose de quatre millions d'habitants seulement; si, grâce à la politique de protection, notre industrie manufacturière se développe tant soit peu, notre production dépassera en peu de temps les besoins de la consommation et l'engorgement de notre marché amènera inévitablement une crise dix fois pire en intensité que celle que nous traversons. Le libre-échange, qui crée la libre et légitime concurrence en facilitant les transactions commerciales peut seul rétablir l'équilibre entre la production et la consommation et faire éviter les maux que le système réactionnaire du protectionnisme amène toujours.

Destitutions.

On lit dans l'Éclair: On continue de nous adresser des plaintes contre le nouvelles destitutions faites par le gouvernement fédéral. Ce sont toujours de pauvres libéraux, que l'on immole sans autre motif que celui de les remplacer par des bleus.

Les postillons de la Baie St. Paul à St. Urbain ont été remplacés dernièrement pour cette raison, et ce qui est de plus choquant, c'est que l'on a ainsi destitué de braves gens qui n'avaient pas d'autres moyens de subsistance pour mettre à leur place des habitants aisés, des rentiers même.

Dans la police riveraine, le gouvernement conservateur a aussi fait un autre exploit, en destituant un M. Pierre Débigaré, sergent. Ce monsieur était libéral et remplissait ses fonctions avec la plus grande régularité. Le même esprit de persécution régnait dans les autres départements. A ce sujet on nous adresse la communication suivante: « M. le Rédacteur, « Les chefs conservateurs sont tellement poursuivis et tourmentés par leurs amis politiques qu'ils fouillent tous les bureaux publics afin de trouver des trous pour les placer, et quand ils n'en trouvent pas, ils en font: de là des destitutions injustes. Cette fois-ci, ils sont allés frapper au bureau des Douanes, et ont destitué des employés les moins salariés et les plus affectés. « Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est cet esprit d'égoïsme et d'injustice qui les caractérise toujours. « L'idée de destituer, par exemple, des pauvres père de famille, qui ne sont employés que pour la saison de l'été pour le support de leurs familles,

ont rien à faire eux-mêmes pendant six mois d'un hiver rigoureux, est insensiblement cruelle. « Les printemps, on attendait de reprendre leurs travaux, on les destitue et on les jette sur le pavé sans même leur donner une heure d'avis et sans l'ombre de raison des chefs du bureau, mais seulement pour satisfaire leur soif de vengeance politique. « Oh quelle honte! quelle ingratitude, quelle injustice! Encore, on dit que ce sont des saints... « Oui, des saints pour faire dommage à leur prochain! « Ah! nous tiendrons compte de cela et nous nous en souviendrons en temps et lieu! « M. le Rédacteur, je dirai plus que cela; une des victimes a parcouru à pied une distance de soixante et quinze milles (75) pour reprendre comme de coutume sa situation; mais à sa grande surprise le télégramme qui apportait sa destitution était rendu à la Douane avant lui. Dans tous les cas, elle est arrivée assez à temps pour recevoir sa destitution protectionniste. Après tout, il n'y a rien de bien surprenant; on ne peut pas s'attendre à beaucoup d'autres actes de leur part; mais en attendant ils se font des amis.

UNE DES VICTIMES.

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

SENAT.

Ottawa, 12.

Le Sénat s'assemble à 11 heures. Après les affaires de routine, De nouveaux membres sont nommés au comité des débats à la place de MM. McPherson, Brown, Penny et Dickey qui ont résigné samedi. Le bill concernant les juges des cours de comtés est lu la 3e fois et adopté. Le bill amendement l'acte concernant les Cours Suprême et d'Échiquier est lu la 3e fois et adopté. Un long débat a lieu sur la motion pour la 2e lecture du bill concernant les juges de Cour Suprême pour le Nouveau-Brunswick. [Plusieurs membres expriment leur désapprobation de l'interprétation de l'hon. ministre de la justice de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui déclara à la Chambre des Communes qu'au cas où les législatures locales établiraient des cours, le parlement était tenu de payer les salaires. Les membres des provinces maritimes disent que les juges de ces provinces remplissent leurs charges avec autant de zèle et de responsabilité que ceux de Québec et d'Ontario et qu'ils doivent être aussi bien payés. La Chambre s'ajourne à 1. 10.

SENTE DE L'APRES-MIDI.

M. MILLER propose une résolution déclarant qu'il serait injuste de réduire le salaire du juge en chef en Équité dans la Nouvelle-Écosse. La motion est rejetée sur division; 8 pour et 52 contre.

Le Sénat se forme en comité sur le bill pour consolider les actes concernant les chemins de fer.

M. READ donne avis qu'à la troisième lecture il proposera un amendement des dispositions soient faites afin d'empêcher que les ponts construits au dessus des chemins de fer ne soient pas moins de sept pieds au dessus des chars.

Le comité rapporte progrès et demande la permission de s'assembler de nouveau demain.

Le bill amendement l'acte de la milice et de la défense est lu une seconde fois. Le bill pourvoyant à la mise en sûreté des aliénés dans le territoire du Nord-Ouest est aussi lu une seconde fois.

Sur la seconde lecture du bill de consolidation de l'acte des poids et mesures.

MM. SMITH et DWER s'opposent fortement à l'imposition forcée du galion impérial.

Le bill pour maintenir en force l'acte concernant les troubles aux processions de partis est lu une seconde fois.

Les débats sur le tarif sont alors repris par M. McPHERSON qui déclare que ses théories du libre-échange ont été renversées par la logique des faits et qu'il croit que le seul moyen de sauver les industries canadiennes de la ruine est d'adopter le tarif actuellement soumis à la chambre.

M. HOPE s'oppose au bill comme étant préjudiciable au pays.

Le bill est lu une seconde fois.

Après quelques autres affaires sans importance, le Sénat s'ajourne.

M. CAMPBELL annonce que les affaires devant être finies mercredi, la Chambre serait prorogée jeudi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 12.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine, M. DESJARDINS reprend les débats sur les résolutions du chemin de fer du Pacifique. Il considère le complément du Pacifique comme n'étant pas seulement avantageux à la province de Québec, mais comme remplissant une des conditions de la Confédération et comme étant avantageux au pays tout entier.

M. ANGLIN croit que le gouvernement anglais refusera de nommer un commissaire tel que proposé par les Résolutions. Il critique le discours de l'hon. premier et les résolutions en général.

M. McINNES dit qu'en considérant les avantages et les désavantages de Burrard Inlet il est certain que c'est

le meilleur endroit pour le terminus du chemin du Pacifique.

M. MARCUS SMITH parle dans le même sens.

M. TUPPER regrette que les honneurs de la Grèce ne soient réservés pas à la discussion des résolutions et il ne veut pas suivre leur exemple. Il dit qu'il n'y a aucun changement dans la politique actuelle et que la gauche aurait dû voter unanimement parce qu'elle est parfaitement semblable à celle adoptée par eux.

Il est certain que le temps viendra où la grande demande en Canada ne sera pas pour du travail mais pour des travailleurs; et telle est la politique du gouvernement.

Il croit avoir assez prouvé que les résolutions n'imposent pas de nouvelles obligations mais qu'elles tendent simplement à mettre en force la politique proposée en 1872 et endossée par leurs prédécesseurs.

Il termine en évoquant la gloire future du Canada et en montrant ses terres désertes aujourd'hui, bientôt colonisées avec le secours du chemin de fer du Pacifique. Il reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.

A 6 heures la séance est levée.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité général sur les résolutions du chemin de fer du Pacifique. M. Robertson (Hamilton), au fauteuil.

M. MacKENZIE annonce qu'après la séance du comité il proposera quelques amendements aux résolutions.

M. HOLTON demande où l'on prendra les 100 millions d'arpents de terre.

M. TUPPER répond qu'assurément la demande s'en ferait sentir on saurait où les trouver.

M. McDougall s'oppose à ce la réserve de toutes les terres en dedans de 20 milles du chemin soit vendues \$2 l'arpent.

Après quelque discussion, M. MacKENZIE réfère au discours prononcé samedi par l'honorable premier et ne voit rien de changé chose contre le projet de 1872. Il dit n'avoir jamais traité la question du Pacifique dans des vues de parti et propose que les contrats 13 et 14 ne soient pas acceptés. Il nie s'être jamais départi de la ligne adoptée par le gouvernement.

Après avoir critiqué le discours de l'honorable premier, il essaie de justifier sa conduite lors de son terme au département des travaux publics en disant s'être toujours conduit dans l'affaire du Pacifique avec la plus grande prudence et le plus grand soin. Il termine en proposant la non-concurrence des résolutions et leur déposition à un comité général qui les amendera.

SIR JOHN dit qu'à une époque aussi avancée de la session, il n'occupait pas la Chambre de cette matière. Il ne croit pas que l'hon. chef de l'opposition avec toute son habileté ait affecté les arguments avancés en faveur des résolutions samedi dernier. Il se contente de demander à la Chambre de supprimer les résolutions telles que proposées par l'hon. ministre des travaux Publics. Les votes sont pris après une longue discussion sur ce sujet. L'amendement MacKenzie est rejeté par 115 contre 37.

M. CARON attire l'attention de l'Orateur sur le fait que le député de Bellechasse (M. Caron) a parlé et cependant a voté sur le dernier amendement.

Les Résolutions sont alors présentées séparément et onze sont déclarées adoptées sur division. Sur la 12e M. MacKENZIE propose un amendement qui est rejeté sur la même division.

M. TUPPER présente un bill pour amender l'acte du chemin de fer du Pacifique de 1874, le bill est lu la 1ère, 2e et 3e fois et adopté.

Après quelque discussion sur la lettre McDonnell, sir John Macdonnell propose que M. J. A. MacDonnell soit sommé de comparaître à la barre de la Chambre à sa prochaine séance.

M. CAMERON (Victoria) propose un amendement que l'affaire soit soumise au comité des privilèges et élections.

Cet amendement est retiré et la résolution adoptée.

Un message est reçu du gouvernement transmettant d'autres estimations supplémentaires.

M. TILLEY explique que c'est pour l'acquisition de l'embranchement de la Rivière-du-Loop.

La Chambre se forme en comité pour considérer les résolutions du Dr. Tupper pour l'acquisition de cette ligne et rapporte concurrence.

En réponse à M. MacKenzie sir JOHN dit qu'il s'attend à ce que la prorogation aura lieu mercredi.

La Chambre s'ajourne à 11.45.

Bellevue.

Grande fête dimanche dernier à Chambly-Bassin. Il s'agissait de l'inauguration d'un vaste et somptueux hôtel bâti sur le magnifique bassin que forme en cet endroit la rivière Richelieu, et d'où, à perte de vue, on voit se dérouler les beautés à vives et si variées de cette luxuriante partie de notre pays. MM. Porlier et Beauvois, les propriétaires du nouvel établissement avaient convoqué quelques amis à Chambly pour l'ouverture officielle de l'hôtel.

Dans samedi soir, plusieurs s'étaient rendus pour passer une soirée agréable et pour plus longtemps de la contemplation de ce délicieux endroit. Les abords de l'hôtel étaient couverts d'une foule de citoyens de Chambly attirés par l'attrait du spectacle et de

musique qu'exécutait la Canton Band sous la direction de M. Herbert Taylor. Le lendemain un autre contingent arrivait. Comme on peut le croire, le temps fut bien employé; jusqu'à l'heure du dîner d'occasion. Excursions à pied; promenade dans l'antique carrosse trouvé dans les ruines de l'hôtel et dont la contexture est à l'unisson de l'architecture du vieux fort de Chambly dont les ruines sont immédiatement sous les yeux des hôtes; tours sur l'eau, pêche etc.

Au moment du dîner toutes les tables de la spacieuse salle à manger étaient entourées de joyeux convives parmi lesquels nous distinguons les prenant au hasard. MM. C. F. Lalonde, maire de Ste. Cécile; B. Bernier, notaire de Montréal; F. Payette, conseiller, et F. Desjardins, de Ste. Cécile; F. L. Deslauriers, entrepreneur, J. D. Paré, marchand, E. Daslous, marchand; Jos. Danseur, marchand; Jos. Bisailon, porcelain, de Montréal; F. H. Brunet, de St. Bruno; John Findlay, Chs. Bouchard et M. Moreau, de St. Jean, P. Q.; L. Pominville, de Montréal; C. G. Scheffer, notaire, Y. A. Robert, notaire; J. E. Barrette, marchand de Chambly Bassin et beau coup d'autres qui firent honneur au dîner, dont voici le menu:

SOUPE.

Consommé, pâte d'Italie; potage à la tortue.

ENTREES.

Têtes de veau à la Périgot; Rognons sautés au champagne.

VIANDES.

Diodes braisés, sauce aux huîtres; Filets de bœuf aux champignons; Allonges de veau.

LEGUMES.

Patates, Tomates, Panctis.

DESSERT.

Plum-Pudding, Brandy sauce; Jelly de liqueur, charlotte russe.

Après le dîner on passa au salon où les messieurs Porlier doués de magnifiques voix voix s'entretenaient de la musique ravissante. A quatre heures une partie des visiteurs reprit le chemin de Longueuil pour revenir à Montréal d'où ils se proposent de partir bientôt pour aller établir leurs quartiers d'été à Chambly-Bassin sous les soins des aimables propriétaires de l'Hôtel Bellevue.

Nominations.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 1er mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, et Hubert Larue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

EDITION DE 5 HRS. Conseil-de-Ville.

Le Conseil s'est assemblé hier sous la présidence de Son Honneur le Maire. Présents: les échevins Nelson, Hagar, Lavigne, Gilman, Dubuc, Mullin, Hood, Jeannotte, Proctor, Grenier, Watson, Allard, Gauthier, Mooney, Laurent, Donovan, Kennedy, Gendreau, Greene, Thibault, Holland, Wilson et McCord.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière séance, les pétitions sont reçues: Pétition de Ernest Perrin et Léonidas Perrin se plaignant de ce que les débris que la corporation a fait déposer en haut de la rue des Érables répandent des odeurs fétides. Ils demandent qu'une remise de taxe leur soit accordée parce que les masques qui s'échappent des immondices déposés les empêchent de louer leurs logements situés dans cette localité.

Pétition des bouchers du marché St. Laurent demandant qu'en conséquence de la concurrence que les étaux privés leur font, une réduction soit faite sur le loyer de leurs étaux dans le marché. Les rapports suivants sont présentés.

Rapport du comité des marchés recommandant que le Conseil permette aux personnes occupant des étaux privés en dedans du rayon de 500 verges des marchés publics, de les occuper encore un an.

Rapport du comité des chemins recommandant l'ouverture de la rue Windsor jusqu'à la rue Bonaventure. Rapport du comité des chemins, recommandant la construction de canaux dans les rues St. Elizabeth et St. Geneviève.

Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Watson, qu'une commission spéciale soit nommée pour reviser les salaires des employés de la Corporation. Après quelque discussion sur les noms de ceux qui composeront cette commission, les noms suivants sont adoptés: Les échevins Allard, Mooney, Childs, Martin et Mullin.

Proposé par l'échevin Donovan que le Conseil se forme en comité général pour prendre en considération les amendements à la Charte de la cité. —Adopté.

L'échevin Mullin au fauteuil: Après l'adoption de sept amendements à la charte l'échevin McCord donne l'avis de motion suivant:—Que les bouchers occupant des étaux dans les marchés publics soient autorisés à voter aux élections. Laquelle résolution prendrait effet du 1er mai courant. A 6 heures le conseil s'ajourne.

Théâtre-Royal.

LEVEY. La réputation du fameux cornettiste est tellement répandue, que nous nous attendions, à quelque chose d'extraordinaire, et vraiment notre attente a été déçue. C'est quelque chose de prodigieux. Arriver à de pareils effets avec un instrument si ingrat nous semblerait tout simplement impossible, si nous ne l'avions entendu de nos oreilles. Le cornet se transforme entre les mains du grand artiste. Ce n'est plus un instrument de cuivre, c'est un clarinet, et quel clarinet! Tous les sons de l'orgue y vibrent avec cette puissance d'intonation, cette souplesse, cette variété de timbre qui n'appartiennent qu'à l'instrument directement sous le contrôle du musicien.

Depuis les sons les plus légers, les plus doux, jusqu'aux fanfares les plus éclatantes, depuis les gammes les plus tenues, les plus aériennes, jusqu'aux accents les plus émus, tout vous surprend, vous émeut, vous saisit. Tantôt c'est une plainte vague, un murmure, un soupir; puis c'est une mélodie, une ballade, une romance qui vous berce de son rythme mélancolique; tantôt c'est un écho lointain que vous entendez à peine, puis c'est un cri déchirant, un sanglot désespéré, une voix humaine qui vous parle.

Et l'auditeur est là, dominé, attendri, transporté, haletant. Nous le répetons c'est prodigieux, et l'homme qui a le don d'être mauvais ceux qui l'entendent est certainement un artiste de premier ordre.

M. Levy a défilé par une grande fantaisie de Hartman admirablement adaptée pour faire ressortir son talent. Des ses premières notes un choc électrique a paru frapper l'auditoire; nous avons rarement vu une salle tout entière tomber aussi soudainement sous le charme. L'artiste n'avait pas fini sa première phrase musicale, que tous les immenses succès qu'il a remportés en Europe nous étaient expliqués. Rappelé avec enthousiasme, M. Levy a joué "The last rose of Summer." Jamais peut-être la touchante mélodie irlandaise n'a été interprétée plus pure, plus émue. Mais, c'est surtout dans l'invocation de Lulline de Wallace, "Sweet spirit, hear my prayer", que le cornettiste a déployé toutes les ressources de son art. Il faut l'avoir entendu. Le dernier morceau du programme était une valse de M. Levy lui-même; puis sont venus le "Yankee doodle", le "Star Spangled Banner", le "Home Sweet Home", et la "Marsellaise. Tous les goûts ont été servis, et rarement les délectants de Montréal n'ont en pareille abondance.

Nous serions injuste en ne disant point qu'une bonne part du succès de la soirée d'hier appartient à l'habile corps de musique de la ville, sous la direction de M. Ernest Lavigne. Nos musiciens avaient une tâche facile; intéresser un auditoire qui venait d'entendre M. Levy n'était pas chose facile, et ils ont réussi. L'ouverture de la "Dame de Pique" a été tout particulièrement goûtée.

M. Levy s'était aussi assuré le concours de madame Steele, et d'un M. Bullock. La première a chanté avec assez de succès, et le second avec beaucoup de courage.

M. Levy joue de nouveau ce soir. Pas un homme de goût, pas un amateur, pas une personne d'intelligence qui ne devrait aller l'entendre!

Eclairage du Champ-de-Mars ce soir à la lumière électrique.

Notre concitoyen M. J. A. J. Craig éclairera le Champ-de-Mars ce soir, au moyen d'une machine électrique de sa construction. Les volontaires en profiteront pour leurs exercices jusqu'au 24. On s'attend à voir une foule considérable admirer la nouvelle lumière.

Bulletin Télégraphique.

Québec, 13. M. Honoré Plamondon employé du bureau de la douane de cette ville est mort subitement hier matin. Il s'était levé de bonne heure et après avoir fumé pendant quelques minutes s'était remis au lit; on le trouva mort quelques instants après. Il succomba à une attaque de paralysie.

Hier après-midi un matelot du navire "Calista Hawes" est tombé de la vergue de misaine sur une grélerie qui se trouvait près de ce navire. L'infortuné a été transporté à l'hôpital où il gît dans une condition très précaire.

On dit que M. Louis Aldéric coté qui a fait la lutte contre le Dr. Rinfret dans le comté de Lotbinière aux dernières élections générales, doit remplacer M. Plamondon à la douane.

M. S. B. Foote qui est arrivé de Montréal par le vapeur hier matin, s'est fait dérober la somme de \$45 durant le voyage. L'argent a été enlevé de sa chambre pendant qu'il dormait.

Les 326 parts de la compagnie de chemin de fer Lévis et Keonébec, appartenant à la famille Laroche et Scott, ont été vendue par encan hier matin et adjugées à M. W. G. Wyatt pour la somme de \$15,100. Ces parts étaient de \$10 chacune.

Les membres du Gouvernement local ont fait l'inspection de toute la ligne du chemin de fer du nord. Ottawa, 13. M. Joseph Hickson, général-gérant de M. C. Drinkwater, du Grand Tronc, l'hon. Peter Mitchell et M. Alfred Brown, de Montréal sont en cette ville.

L'hon. George Brown est parti pour Toronto hier matin. Les brefs pour les élections locales ont été émis hier matin. La nomination aura lieu le 29 mai et la votation le 5 juin. Les officiers-rapporteurs sont: Pour la ville, M. Alex. Burt; pour Carleton, M. le shérif Powell et pour Russell, M. W. H. Waller, régulateur.

L'échevin Mullin au fauteuil: Après l'adoption de sept amendements à la charte l'échevin McCord donne l'avis de motion suivant:—Que les bouchers occupant des étaux dans les marchés publics soient autorisés à voter aux élections. Laquelle résolution prendrait effet du 1er mai courant. A 6 heures le conseil s'ajourne.

Le conseil municipal a l'intention de soumettre au vote des contribuables les règlements pour prélever une somme de \$145,000 qui sera affectée aux travaux de l'aqueduc et à la construction d'un pont sur le Don.

Hier soir un vieillard du nom de John Wiseman, résidant en cette ville, a été tué par un train près de la traverse de Kings-ton road, à environ deux milles de cette ville. Le malheureux marchait sur la voie lorsqu'un train de fret arriva à toute vapeur. Le mécanicien donna le signal mais Wiseman ne put pas s'en occuper. La charrette de la locomotive le frappa et le jeta hors de la voie. Il est mort un quart d'heure après l'accident.

Les personnes qui ont été blessées sur le chemin "Credit Valley" samedi soir sont en voie de guérison. Le coroner a commencé une enquête sur le corps de M. J. S. Goodenham. M. P. D. Conger qui s'est fait briser plusieurs côtes est dans une condition très critique et on ne croit pas qu'il passe la nuit. M. Conger est à la tête d'une des principales maisons de commerce de Toronto et est vice-président du club Hanlan.

Hier après-midi une paire de chevaux conduits par M. John Preston ont pris le mors aux dents et dans leur course insensée sont venus en collision avec un corbillard qui se rendait au cimetière. Les chevaux attelés au corbillard prirent la peur et ayant lâché la barre de l'avant-train se trouvèrent libérés et continuèrent leur course. Le cocher M. Jarvis fut lancé à tête sur le pavé et a été presque assommé. Mme Preston et sa fille ont été grièvement blessées.

Un correspondant de Paris dit qu'on a beaucoup exagéré les désaccords dans le cabinet de France. Le motif de ces désaccords est celui-ci. Avant la clôture de la session, le cabinet a proposé afin de donner des garanties aux sénateurs qui redoutent le retour des chambres à Paris, de passer une loi qui enlèverait au conseil municipal l'administration de la police et la placera entre les mains du gouvernement. Les républicains modérés, membres du cabinet, désirent mettre ce projet à exécution; les républicains avancés s'y opposent et ces derniers sont maintenant en majorité.

RUSSIE. Une dépêche de St. Pétersbourg mande que la ville d'Irbit, Russie, a été presque entièrement détruite par le feu. On attribue le désastre aux nihilistes. Plus récent.—La ville d'Irbit qui vient d'être détruite est dans le gouvernement de Perm au confluent des rivières Irbit et Nisa. C'est une place très importante et des expéditions y avaient lieu deux fois par an. Il régnait une grande excitation et quoiqu'il n'y ait pas de preuve certaine on croit que le désastre est l'œuvre des nihilistes. Les édifices publics sont tous détruits et l'on rapporte un grand nombre de pertes de vie.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

La plus grande partie des marchandises volées, trouvées en la possession de Kearney ont été réclamées par leurs propriétaires.

Hier, vers 4 hrs, p. m., plusieurs ouvriers étaient occupés sur le port à décharger des barils de sucre, lorsqu'un de ces barils, leur échappant des mains, roula sur un des travailleurs et lui infligea des blessures graves.

Dimanche, la police trouva un jeune enfant errant. Après informations prises, l'enfant fut rendu hier à ses parents qui demeurent sur la rue St. Laurent. Hier, deux autres enfants ont encore été trouvés par la police. L'un d'eux, nommé Alfred Masterman, n'est âgé que de trois ans.

Les Canadiens dont les noms suivent se sont inscrits sur les registres du gouvernement canadien à Londres, durant la semaine finissant le 1er mai 1879:—Charles Garth, Montréal; Capt. E. A. Campbell, St. Hilaire; Geo. R. Hamilton, Melle Hamilton, Melle E. G. Hamilton, Toronto; R. R. Hubbard, Uxbridge, Ont.; Hon. H. L. Langevin, Hon. J. C. Abbott, Ottawa; Dr. J. W. Macdonald, Antigonish, N. E.; E. E. Dickie, Cornwallis, N. E.; Samuel Pickup, Annapolis, N. E.; Albert D. Roof, Clementsport, N. E.

Durant la semaine dernière on a fait 68 inhumations dans les cimetières de la ville. Catholiques, 46; jeunes garçons, 19; hommes mariés, 4; jeunes filles, 11; femmes mariées, 5; veuves, 2; filles, 5; Canadiennes parlant l'anglais, 8; canadiens-français, 37; irlandais, 1. Maladies contagieuses: petite vérole, 3; diphtérie, 1; fièvre scarlatine, 2. Protestants, 22; jeunes garçons, 11; hommes mariés, 4; veuf, 1; célibataires, 2; jeunes filles, 4; femmes mariées, 1; veuves, 5; filles, 4. D'origine écossaise, 2; hindoue, 1; irlandaise, 5; anglaise, 2; canadienne, 12. Maladies contagieuses: petite vérole, 1; fièvre typhoïde, 1. En dehors des limites de la ville 2 personnes seulement (catholiques) sont mortes de la petite vérole, l'une à St. Gabriel et l'autre à Lachine.

Le bazar au profit des pauvres soutenu par les soins de la Providence, s'est ouvert hier après-midi dans l'asile des orphelins rue St. Denis, coin de la rue Milgrom. Les tables sont chargées d'objets faits à l'aiguille et d'articles de fantaisie. Les personnes charitables ne sauraient trouver une meilleure occasion pour encourager une communauté qui fait tant de sacrifices pour soulager la misère qui règne actuellement dans notre ville. Nous espérons voir une grande foule dans la salle du bazar tous les soirs de la semaine. Cette bonne œuvre est sous le patronage de Mesdames Lévesque, Laurent, Grenier, Laberge, Olivier et Martin.

Hier après-midi, M. le Coroner Jones a tenu trois enquêtes sur les cadavres de malheureux dont on attribue la mort à l'usage si funeste des liqueurs enivrantes. Le vieillard Joseph Labelle qui a été tué par un train du Grand Tronc était fabricant de panier et résidait autrefois aux tanneries des ROLLANDS. D'après la preuve fournie à l'enquête on ne peut jeter de blâme sur les employés du chemin de fer qui ont donné les signaux ordinaires. On suppose que Labelle était trop ivre pour pouvoir les entendre. Le verdict du jury a été "mort accidentelle."

Enquête sur le corps de la femme Ann Dawson qui a été trouvée noyée dans le canal dimanche matin, à mi-juin que cette malheureuse était assaillie d'intempérance et s'enivrait souvent d'une manière déplorable. Mme Dawson était venue à la pension de son fils samedi soir vers 11:30 hrs. et on suppose qu'elle était alors sous l'influence des liqueurs. Elle parait de la peur de se rendre à la Pointe St. Charles et elle a dû traverser le canal sur une échelle, ce qui explique facilement comment elle est tombée à l'eau. Le jury ne s'achète pas au juste comment l'accident est arrivé rendit un verdict de "noyée accidentelle."

La défunte était née en Angleterre, avait 43 ans et avait été mariée deux fois. Son dernier mari l'avait cependant abandonnée—elle était mère de sept enfants; son nom de fille est Hannah Workman.

Une troisième enquête a eu lieu sur la mort de John Kehoe, journalier âgé de 32 ans. Kehoe a été sans emploi depuis l'ouverture du canal; il était très adonné à l'intempérance et dépensait tous ses gages dans les buvettes. M. John Slattery, de Blue Bonnets, déclara que le défunt était venu à sa demeure en état d'ivresse samedi soir. M. Slattery lui permit de coucher dans son grenier à foin, ce que le malheureux accepta avec plaisir; il revint mélangé le lendemain soir, dimanche, et dormit jusqu'à lundi matin vers quatre heures lorsque la servante de la maison l'entendit se plaindre. M. Slattery s'orienta aussitôt et trouva le Kehoe gisant épuisé sur le pavé dans la cour et respirant faiblement. Un quart d'heure après l'infortuné avait rendu le dernier soupir et le cadavre était immédiatement transporté à la morgue. Le verdict du jury a été "mort causée par l'épuisement et l'abus des spiritueux." On apprend ensuite que le défunt avait des amis à Trenton, Ont., et sur leur écrit immédiatement.

A une assemblée générale de l'Union St. Pierre, tenue le 6 mai courant, les membres dont les noms suivent ont été élus officiers pour le semestre courant: D. Boudrias, Président réélu; Onésime Giroux le Vice do, réélu; Charles Lagacé, de Vice do; Oct. Gosselin, Secrétaire-Archiviste réélu; P. S. Daniel, Assistant-Secrétaire-Archiviste; Oswald Gosselin, Secrétaire-Correspondant; Pierre Gosselin, Trésorier réélu; Eldemar Bazinet, Collecteur-Trésorier réélu; J. Bte. Labelle, ter Assistant Collecteur-Trésorier; Louis Drapeau, de Ass. do, do Joseph Cartier, le Commissaire Ordonnateur réélu; Abraham Martin, de do do do.

Un bateau à vapeur de 160 pieds de longueur sur 41 pieds de largeur vient d'être construit dans les nouveaux chantiers de la Pointe St. Charles sous la surveillance du capitaine Filgate. Il sera terminé le 24 courant, lequel jour il fera son premier voyage à Beauharnois. Le contracteur dit que ce bateau fera 15 milles à l'heure et tirera 3 pieds d'eau.

Madame G. Lord a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a ouvert un magasin de chapeaux au no 213 rue Notre Dame, coin de la rue St. Gabriel. Mme Lord avait été pendant cinq ans employée chez M. Bissillon, sera heureuse d'accueillir tous les travaux en chapeaux que voudront bien lui confier ses anciens clients. Le tout promptement et à grand marché.

LETTRE, ARSENAULT & CIE, offrent cette semaine: Set de rideaux à 2 1/2, la verge, Tweed pour vêtement d'enfant à 25 cts, valant 50 cts. Flanelle de fantaisie à 25 cts, valant le double. Parasols en soie pour enfants à 10 cts, etc., etc. Pour un beau choix de marchandises de toute sorte à bon marché allez chez Letendre, Arsenault et Cie, 501 rue Ste. Catherine.

N. B.—M. Olivier, marchand, ci-devant de la maison Filon, vient d'entrer à bonnes pratiques de son patronage; car ses pratiques à lui faire une visite.

ACCIDENT.—Hier un jeune garçon de 12 ans passait sur la rue St. Jacques, lorsqu'une ardoise s'étant détachée du toit d'une maison vint à tomber sur sa tête. Il se sera fait une blessure au front et son chapeau n'avait pas opposé une aussi forte résistance. Le nom du garçon est inconnu; mais son chapeau a été déposé au no. 217 rue Notre-Dame où il avait été acheté avec Jolicoeur & Frères. C'est vraiment prodigieux de voir l'encouragement que nous avons eu, depuis que cette maison, est formée. Nous remercions toutes nos bonnes pratiques de leur patronage; car c'est avec plaisir que nos bonnes pratiques reviennent nous rendre visite et les prions de continuer à nous encourager tout en nous efforçant de leur vendre à grand marché. Gardez donc vos chapeaux, gants, patrons de robes et de manteaux gratis. Tailleur d'habillement pour hommes et enfants pour rien. A. Filon, Jolicoeur & Frères. A l'enseigne du grs coeur.

Chambres à louer Garnies double ou simple, avec ou sans pension. À prix modérés, au No. 41 rue des Allemands.

Place de banc à louer Dans la nef de l'église Notre-Dame, une place dans le beau banc No. 273. S'adresser soit à ce bureau, soit au No. 41 rue des Allemands.

A LOUER Une magnifique maison située au village de Ste. Rose, près de la rivière, très confortable pour une famille. S'adresser à M. D. A. P. HENRI, St. Eustache.

Nouvelle Compagnie du Gaz DE LA CITE. AVIS AUX CONSOMMATEURS. Payez vos comptes de gaz Le ou avant Mercredi le 14 courant Au bureau coin des Rues St. Jacques et St. Gabriel Et vous épargner l'escompte

MARCHANDISES DE FANTAISIE, Vaisselles, etc. JEUDI le 15 MAI COURANT Au No. 536 Rue Ontario. Les sousignés vendront par encan, un stock de marchandises de fantaisie, vaisselles, jouets d'enfants, effets de ménage, suceries, herbes etc.

DEFRANCO & FRÈRES, ont ouvert au No. 219 rue St. Laurent, un atelier de Ferblantiers, Plombiers et Couvreurs, Poseurs de tuyaux de Caves, Cloches, Fournaies à Vapeur de Spence, Fournaies à air chaud, etc. On trouve toujours en magasin un stock de réparations des vaisseaux en étain et en argent. Tout ordre exécuté dans le plus court délai.

La maison CHS. DESJARDINS & CIE est que jamais décidée à sacrifier son immense stock de chapeaux en les vendant à des prix dérisoires. C'est pourquoi, Chapeaux de printemps dans les derniers goûts et chapeaux de soie de fabrication canadienne qui surpassent en élégance et en qualité tous les chapeaux importés. Ne pas oublier l'adresse CHS. DESJARDINS & CIE, 635 et 637 rue Ste. Catherine.

MME GIBDON, ancienne propriétaire du Grand Vatel, informe sa nombreuse clientèle qu'elle vient de changer le nom de son restaurant du "Gordon Bleu" en celui de "Restaurant St. Vincent" et que, pour mieux assurer le bon fonctionnement du service, elle s'est adjointe un associé, M. L. Pellety. On trouvera toujours au nouveau restaurant, bons mets, bons vins et bons cigares, aux prix les plus réduits. Grande célérité dans le service.

NE LISEZ PAS CEI.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez LEBLANC, 537 rue St. Laurent, acheter un bon chapeau. Ce chapeau vous ne regretterez jamais de l'avoir acheté. Les marchés que l'on vous offre. Le No. 537 rue Craig.

M. BISSILLON, perruquier, coiffeur, 205 rue Notre-Dame, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a engagé à Paris, un ouvrier spécial pour le travail des chapeaux en paille, de Messieurs et la coiffure des Dames.

MM. LEGGET & HAMILTON, 13, 15, 17 et 19 rue St. Joseph attirent l'attention du public sur les grandes marchandises qu'ils offrent pour la vente de tapis en laine en tapisserie, de Bruxelles et de Turquie, ainsi que pour les papiers et les rideaux de toutes les qualités. Tapisseries depuis 5 cents la verge. On coud et on pose les tapis sur commande. A part, notre magasin de tapis, nous tenons aussi le plus bel assortiment de marchandises sèches qui se puisse trouver à Montréal et un dépôt spécial de modes pour la vente et confection des chapeaux de dames et de demoiselles.

LEPORT & HAMILTON, 13, 15, 17 et 19 rue St. Joseph. Le port est maintenant libre de glace et le commerce reprend dans tous les établissements de Montréal. Mais pas un établissement n'est plus en position de contenter les désirs du public que celui de N. Prud'homme, marchand de meubles, 227 rue St. Laurent, près de la rue Ontario. Meubles de ménage à vendre à bon marché. Bouillottes et réparations de meubles; tapis et papiers peints et autres, Rideaux chambrées à vendre. Matras, Faïences à ressortir à des prix très-modérés.

H. L. AUDRAIN, médecin vétérinaire (Grand du Collège vétérinaire de Montréal et collaborateur du journal d'Agriculture de la province). A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'installer un établissement vétérinaire de 1ère classe, dans le Faubourg Québec.

Rue PANET, No. 187, près de la rue Ste. Catherine. Infirmerie de chevaux très-comfortable. Forgeron bien habile pour la ferrure, et Pharmacie convenable. Une attention spéciale est donnée au traitement des maladies de tous les animaux domestiques; chevaux, boeufs, vaches, moutons, porcs, chiens, volailles, etc., etc. Soins à toutes heures.

H. L. A. AUDRAIN, médecin vétérinaire. Montréal, 12 mai 1879.

A VENDRE A MOITE PRIX Chez SURVEYER, 524 rue Craig, une Fontaine à Soda, en très bon état et garnie de tous ses accessoires. Montréal, 7 mai 1879.

Chambres à louer Garnies double ou simple, avec ou sans pension. À prix modérés, au No. 41 rue des Allemands.

Place de banc à louer Dans la nef de l'église Notre-Dame, une place dans le beau banc No. 273. S'adresser soit à ce bureau, soit au No. 41 rue des Allemands.

A LOUER Une magnifique maison située au village de Ste. Rose, près de la rivière, très confortable pour une famille. S'adresser à M. D. A. P. HENRI, St. Eustache.

Nouvelle Compagnie du Gaz DE LA CITE. AVIS AUX CONSOMMATEURS. Payez vos comptes de gaz Le ou avant Mercredi le 14 courant Au bureau coin des Rues St. Jacques et St. Gabriel Et vous épargner l'escompte

MARCHANDISES DE FANTAISIE, Vaisselles, etc. JEUDI le 15 MAI COURANT Au No. 536 Rue Ontario. Les sousignés vendront par encan, un stock de marchandises de fantaisie, vaisselles, jouets d'enfants, effets de ménage, suceries, herbes etc.

DEFRANCO & FRÈRES, ont ouvert au No. 219 rue St. Laurent, un atelier de Ferblantiers, Plombiers et Couvreurs, Poseurs de tuyaux de Caves, Cloches, Fournaies à Vapeur de Spence, Fournaies à air chaud, etc. On trouve toujours en magasin un stock de réparations des vaisseaux en étain et en argent. Tout ordre exécuté dans le plus court délai.

La maison CHS. DESJARDINS & CIE est que jamais décidée à sacrifier son immense stock de chapeaux en les vendant à des prix dérisoires. C'est pourquoi, Chapeaux de printemps dans les derniers goûts et chapeaux de soie de fabrication canadienne qui surpassent en élégance et en qualité tous les chapeaux importés. Ne pas oublier l'adresse CHS. DESJARDINS & CIE, 635 et 637 rue Ste. Catherine.

MME GIBDON, ancienne propriétaire du Grand Vatel, informe sa nombreuse clientèle qu'elle vient de changer le nom de son restaurant du "Gordon Bleu" en celui de "Restaurant St. Vincent" et que, pour mieux assurer le bon fonctionnement du service, elle s'est adjointe un associé, M. L. Pellety. On trouvera toujours au nouveau restaurant, bons mets, bons vins et bons cigares, aux prix les plus réduits. Grande célérité dans le service.

NE LISEZ PAS CEI.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez LEBLANC, 537 rue St. Laurent, acheter un bon chapeau. Ce chapeau vous ne regretterez jamais de l'avoir acheté. Les marchés que l'on vous offre. Le No. 537 rue Craig.

M. BISSILLON, perruquier, coiffeur, 205 rue Notre-Dame, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a engagé à Paris, un ouvrier spécial pour le travail des chapeaux en paille, de Messieurs et la coiffure des Dames.

MM. LEGGET & HAMILTON, 13, 15, 17 et 19 rue St. Joseph attirent l'attention du public sur les grandes marchandises qu'ils offrent pour la vente de tapis en laine en tapisserie, de Bruxelles et de Turquie, ainsi que pour les papiers et les rideaux de toutes les qualités. Tapisseries depuis 5 cents la verge. On coud et on pose les tapis sur commande. A part, notre magasin de tapis, nous tenons aussi le plus bel assortiment de marchandises sèches qui se puisse trouver à Montréal et un dépôt spécial de modes pour la vente et confection des chapeaux de dames et de demoiselles.

LEPORT & HAMILTON, 13, 15, 17 et 19 rue St. Joseph. Le port est maintenant libre de glace et le commerce reprend dans tous les établissements de Montréal. Mais pas un établissement n'est plus en position de contenter les désirs du public que celui de N. Prud'homme, marchand de meubles, 227 rue St. Laurent, près de la rue Ontario. Meubles de ménage à vendre à bon marché. Bouillottes et réparations de meubles; tapis et papiers peints et autres, Rideaux chambrées à vendre. Matras, Faïences à ressortir à des prix très-modérés.

H. L. AUDRAIN, médecin vétérinaire (Grand du Collège vétérinaire de Montréal et collaborateur du journal d'Agriculture de la province). A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'installer un établissement vétérinaire de 1ère classe, dans le Faubourg Québec.

Rue PANET, No. 187, près de la rue Ste. Catherine. Infirmerie de chevaux très-comfortable. Forgeron bien habile pour la ferrure, et Pharmacie convenable. Une attention spéciale est donnée au traitement des maladies de tous les animaux domestiques; chevaux, boeufs, vaches, moutons, porcs, chiens, volailles, etc., etc. Soins à toutes heures.

H. L. A. AUDRAIN, médecin vétérinaire. Montréal, 12 mai 1879.

A VENDRE A MOITE PRIX Chez SURVEYER, 524 rue Craig, une Fontaine à Soda, en très bon état et garnie de tous ses accessoires. Montréal, 7 mai 1879.

AGENCE GÉNÉRALE Librairie Française M. E. DANSEREAU & CIE, 15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

CANON & WEST, FABRICANTS DE CHAUSSURES. On l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un magasin au No. 845, RUE Ste. CATHERINE A L'E seigneur de la BOTTE TRICOLEURE

CHAUSSURES De PRINTEMPS et d'ETE de PREMIERE QUALITE A BON MARCHÉ

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

BEAUVAIS VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme... VEND un Habilleme...

